Ce que d'autres parents disent du Soutien Parental…

- *"J'étais complètement bouleversée, je ne savais plus où j'en étais. Les entretiens avec l'intervenante m'ont vraiment débloquée."*



- *"Le Soutien Parental était pour moi comme des petites roues de vélo. Maintenant je n'en ai plus besoin."*
- *"Les entretiens m'ont permis de m'exprimer, d'identifier les problèmes, d'analyser la situation et de trouver des solutions."*
- *"Un grand merci pour cette aide. Elle m'a mise sur la bonne voie, m'a permises de pendre certaines mesures. Il n'y a pas de jugements et il est bon d'être félicité pour les progrès que vous ne voyez pas toujours nous-même."*
- *"J'aurais aimé que ma mère en bénéficie quand j'étais petite."*

Pour toutes questions et informations adressez-vous au centre de consultations ou allez sur www.stevigouderschap.nl

Stevig Ouderschap

Stevig Ouderschap

Cher parent, félicitations pour la naissance de votre enfant!



Devenir parent apporte beaucoup de changements. Vous découvrez de nouvelles choses sur vous-même, votre partenaire, la vie, mais surtout sur votre enfant. Il est normal que vous vous posiez des questions. La plupart du temps vous pouvez les poser à d'autres parents que vous connaissez, à vos amis et à votre famille, et bien sûr au centre de consultations.
Mais parfois cela n'est pas suffisant, soit en raison des circonstances, soit à cause de votre propre enfance. Il est alors bon d'avoir une aide supplémentaire. C'est pour cela qu'a été créé le Soutien Parental qui offre la possibilité d'approfondir et de soutenir votre rôle de père ou de mère. Une étude a prouvé l'efficacité du programme.

Qu'est-ce que le Soutien Parental?

Le Soutien Parental s'appuie sur votre force, vos besoins et vos façons de faire. Si vous participez au Soutien Parental, vous recevrez six visites d'une intervenante spécialisée du centre de consultations. Elle vient pour vous écouter, discuter et réfléchir avec vous. Elle a tout son temps pour vous – une visite à domicile dure environ une heure et demie. C'est à vous de décider de ce que vous voulez discuter avec elle. Après tout, c'est de vos besoins dont il s'agit.

De quoi pouvez-vous discuter pendant les visites ?

Les entretiens concernent le plus souvent:

- *les questions que vous vous posez sur votre enfant (développement, stimulation, éducation);*
- *la compréhension de votre enfant (reconnaître les signaux, parler avec les enfants, phases de développement);*
- *ce que signifie d'être parent et ce que cela change dans votre relation avec votre partenaire, vos amis, votre famille et votre travail;*
- *votre enfance;*
- *quel type d'éducation vous convient à vous et à votre enfant;*
- *des informations sur les services socio-médicaux à votre disposition*

L'entretien avec l'intervenante reste confidentiel. S'il est nécessaire de communiquer des informations à d'autres personnes elle vous demandera votre autorisation.

Comment s'inscrire ?

Chaque parent reçoit un questionnaire. Lorsque vous aurez rempli le questionnaire et que vous l'aurez remis au centre de consultations, il sera décidé, en fonction de vos réponses, si vous pouvez bénéficier du Soutien Parental. Si tel est le cas, l'intervenante vous appellera et vous proposera de participer au soutien.
Si l'on ne vous appelle pas, mais que vous souhaitez bénéficier du soutien, parlez-en au centre de consultations.





Pourquoi ces questions ?

Vous trouverez peut-être certaines questions désagréables et même trop personnelles. C'est pourquoi nous vous expliquerons par ces exemples notre démarche.

- *Si vous avez été négligé(e) pendant votre enfance, vous pouvez être un très bon parent alors même que vous doutez sur vos capacités à élever votre enfant et que cela vous gêne.*
  C'est pourquoi certaines questions concernent votre enfance.
- *Le cercle des gens qui peuvent vous aider (famille, voisins, amis) est parfois trop restreint et élever un enfant peut alors s'avérer plus difficile.*
  C'est pourquoi certaines questions concernent votre entourage.
- *Les parents peuvent être stressés par des problèmes liés au nouveau né (naissance prématurée, handicap, maladie),ou par des problèmes personnels. Prendre soin de votre enfant peut alors être très difficile et un soutien supplémentaire peut-être le bienvenu.*
  C'est pourquoi certaines questions servent à déterminer votre niveau de stress.

Est-ce obligatoire ?

La participation au Soutien Parental n'est pas obligatoire. C'est vous qui décidez d'y participer. En revanche une fois que vous choisissiez d'y participer vous devez vous y tenir. Ce qui signifie que nous attendons de vous que vous respectiez ce qui a été convenu.

Combien ça coûte ?

Participer au Soutien Parental est gratuit, c'est un service subventionné par la commune.

Que fait-on du questionnaire complété ?

Le questionnaire permet au centre de consultation d'évaluer s'il vous sera utile de vous proposer un Soutien Parental. Si cela n'est pas le cas, le questionnaire sera détruit. Les réponses ne figureront pas dans le dossier électronique de votre enfant. Si vous bénéficier du Soutien Parental le questionnaire sera détruit à la fin des visites.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire.